

INFOS MAIRIE

Ouverture du secrétariat de mairie au public (depuis le 1^{er} septembre)

du mardi au samedi de 9H à 12H

Les permanences du maire ont lieu sur rendez-vous

Ouverture de la déchetterie

Eté

Lundi de 13H30 à 17H30

Mercredi 13H30 à 17H30

Samedi 8H00 à 12H00

Hiver

Mercredi 13H30 à 16H30

Samedi 8H00 à 12H00



PERMANENCES EN MAIRIE ET NUMÉROS UTILES

Trésorerie :

Le mercredi et le vendredi de 9H à 10H30

Assistance sociale : *sur rendez vous*

Le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois

Contactez le Centre Médico Social de Nyons au 04.75.26.10.23

Mutualité Sociale Agricole

2^{ème} mardi du mois à partir de 9H00

Pôle de gérontologie : *sur rendez vous*

Contactez Véronique CAILLAUD à la Communauté des Communes du Diois (CCD) au
04.75.22.29.44

Attribution de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie: (A.D.P.A)

Conseil Général de la Drôme (DS26) : 04.75.79.70.10.

Caisse d'Allocations Familiales :

N° unique 0820 25 26 10

NOUVEAU pour toutes demandes de renseignement administratif

Allo Service Public **3939**

Téléchargement des imprimés à partir du site de La Motte,

www.lamottechalancon.com page Mairie

LE NOM DE LA COMMUNE

Suite à de nombreuses demandes et à des corrections répétées, nous tenons à préciser que le nom de la commune et du village s'orthographe bien **La Motte Chalancon**.

Chalancon ne prend pas de « e » (contrairement à Chalencon en Ardèche) ni de cédille.

Nous demandons à chacun de respecter cette orthographe et de la faire respecter,
Nous vous en remercions par avance.